

Charte constitutive du Centre National pour la Restauration des Rivières (CNRR) en vue de l'adhésion à l'association dite « European Centre for River Restoration » (ECRR)

Le Centre National pour la Restauration des Rivières (CNRR) a pour objectif de promouvoir la restauration des rivières, de favoriser les échanges de bonnes pratiques, de faciliter le transfert de l'information technique et l'accès à de l'expertise liées à la préservation, la restauration et l'amélioration des fleuves, rivières, cours d'eau et plaines inondables.

La mise en œuvre du CNRR s'exerce à moyens constants pour chaque entité opérante.

1 - Contexte et objectifs

Il n'existe pas aujourd'hui en France de Centre National pour la Restauration des Rivières. L'intérêt d'en constituer un en France a été partagé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), les agences de l'eau, les DREAL et l'Onema.

Conformément à son contrat d'objectifs, l'Onema a pris en charge la préfiguration de création et de fonctionnement de ce Centre National pour la Restauration des Rivières (CNRR) en vue de son adhésion au Centre Européen pour la Restauration des Rivières.

Pour ce Centre Européen, la présence d'un centre national, en France, représente une porte d'entrée vers le réseau national français de praticiens sur cette thématique et lui permet d'établir les contacts nécessaires pour renforcer ses démarches européennes et favoriser les relations internationales.

Le CNRR n'entraîne pas la création d'une nouvelle structure, d'un nouvel organisme. Il s'appuie sur les groupes de travail nationaux existants. Il a vocation à mutualiser et diffuser les bonnes pratiques et connaissances acquises par ses membres.

La création du CNRR intègre les participants des groupes de travail nationaux, à savoir l'Onema, qui en assurerait le pilotage, le Ministère de l'Environnement (DEB), les agences de l'eau, les offices de l'eau (ODE) dans les départements d'outre-mer et les DREALs.

Cette charte a pour objectif de définir les modalités de fonctionnement du centre national français, de préciser ses missions et ses liens avec le réseau européen et avec les réseaux existants aux différentes échelles territoriales ainsi que les contributions des entités opérantes du CNRR.

2 - Missions du Centre National pour la Restauration des Rivières

Les missions de Centre National pour la Restauration des Rivières (CNRR), caractéristiques à tout centre national tel que définies par l'European Centre for River Restoration – ECRR – sont les suivantes :

- promouvoir la réalisation de projets de restauration et apporter conseils et recommandations pour l'établissement et la conception d'une stratégie pour la restauration des rivières de son pays ;
- influencer les politiques à l'échelle de l'Union Européenne ;
- faire l'inventaire national des opérations de restauration ;

- mettre en relations les réseaux des scientifiques et ceux des praticiens ;
- organiser de séminaires ;
- produire des lettres d'information sur la restauration des rivières ;
- mettre au point des guides pratiques ;
- offrir des formations ;
- apporter sur sollicitation, des avis sur des opérations de restauration à l'amont des projets.

Le CNRR a pour objectif de **promouvoir la restauration des rivières** et de favoriser les **échanges** de bonnes pratiques, de faciliter **le transfert de l'information technique** et l'accès à de **l'expertise** liées à la préservation, la restauration et l'amélioration des fleuves, rivières, cours d'eau et plaines inondables. Il est aussi amené à faire des propositions d'amélioration auprès de l'ECRR sur la politique européenne et sa mise en œuvre.

Ces missions en France sont portées essentiellement par les principaux organismes impliqués dans la mise en œuvre de la DCE : le Ministère de l'Environnement (*DEB*), les agences de l'eau, les offices de l'eau (*ODE*) dans les départements d'outre-mer, les DREALs et l'Onema, aux échelles nationale, régionale et de bassin hydrographique.

Les missions du CNRR sont à destination de l'ensemble des acteurs de la restauration et la gestion des milieux aquatiques en France, dans les territoires, à la fois des secteurs public et associatif (*services de l'administration, services de police de l'eau, collectivités territoriales, associations, grands propriétaires du domaine public,...*) et privé (*assistants à maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, bureaux d'études techniques, consultants, entreprises de travaux, gestionnaires,...*).

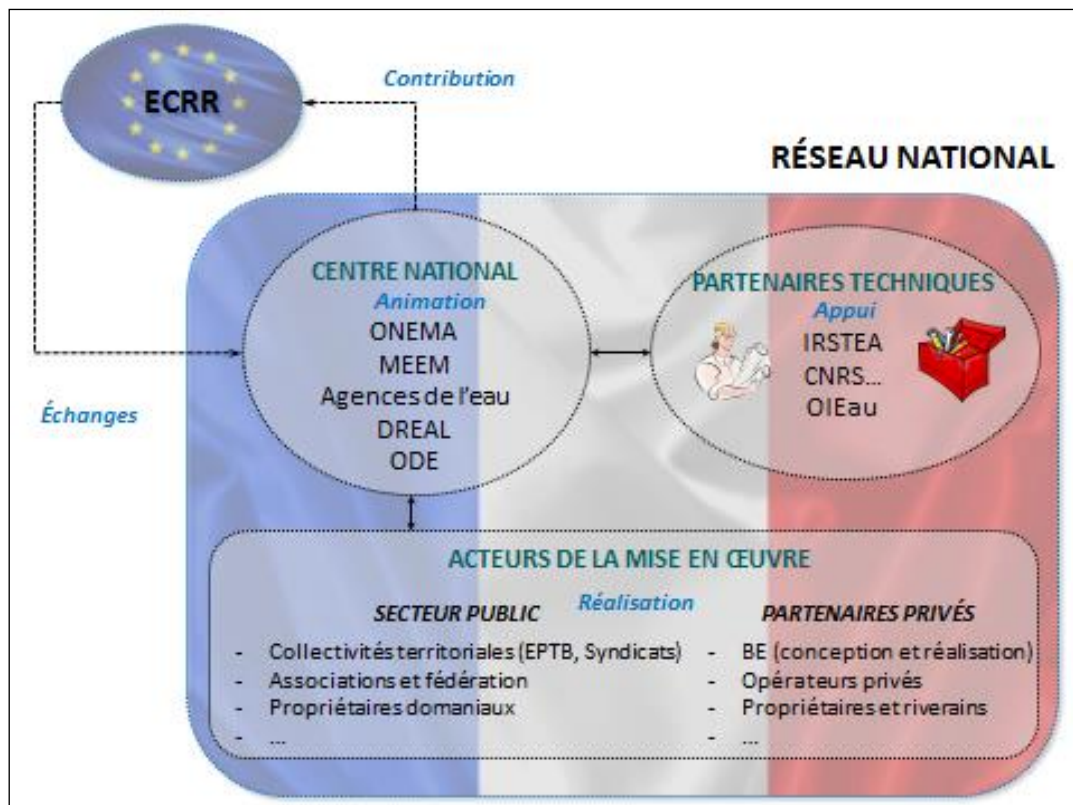
3 - Modalités d'organisation du CNRR

Le CNRR, est constitué des entités opérantes suivantes : le Ministère de l'Environnement (*DEB*), les agences de l'eau, les offices de l'eau, les DREALs et l'Onema (*pilote*).

L'Onema est mandaté pour porter auprès de l'ECRR les décisions prises par le CNRR dans les conditions convenues et représenter le CNRR au Conseil d'Administration de l'ECRR.

Le CNRR permettra de favoriser la diffusion des informations techniques et pratiques sur la restauration des rivières et la gestion des milieux aquatiques ainsi que les échanges entre les différentes entités opérantes du centre national, d'une part, et les acteurs nationaux et régionaux de la mise en œuvre tels que les associations partenaires (*AFEPTB, OIEau, FNPF, FNPNR, FNE, etc.*), les collectivités territoriales, les propriétaires domaniaux, les autres opérateurs publics (*CEREMA,...*), d'autre part.

Le CNRR, les partenaires techniques ainsi que les acteurs de la mise en œuvre, représentants des secteurs publics et privés concernés, constitueront, ensemble, le réseau national (*cf. diagramme ci-après*).



Les **partenaires techniques** et les organismes de recherche appliquée sont associés en appui technique au CNRR.

Les entités opérantes du CNRR exercent différentes missions à destination **des acteurs de la mise en œuvre**, telle que le transfert de connaissances et d'informations, nationales et européennes, l'élaboration de guides, d'outils, l'identification d'actions de formation, le conseil technique,... selon les missions définies par ECRR ci-dessus.

Le CNRR aura pour mission d'animer le réseau national, de contribuer au réseau européen ECRR et de répondre aux sollicitations du réseau européen ECRR. Ces missions s'exerceront à travers les groupes de travail existants.

Le CNRR contribuera ainsi à faire connaître et valoriser les actions et productions françaises sur la restauration des rivières et la gestion des milieux aquatiques, au sein du réseau national et européen. Il mettra en lumière les actions et projets des centres nationaux du réseau européen auprès des acteurs du réseau national français.

Le CNRR aura un rôle d'animation portant sur la fréquence et les contenus web à mettre en ligne, les contenus web à traduire, l'organisation de conférences, séminaires, journées techniques,... les sujets à y présenter, les propositions de contributions au réseau européen, les actualités à diffuser, ainsi que toute autre mission, à définir. Il pourra se positionner, à titre national, sur tout sujet lié à la restauration des rivières et la gestion des milieux aquatiques.

Au besoin, le CNRR fera des propositions et des recommandations pour des définitions de stratégies.

4 - Modalités de fonctionnement du CNRR

4.1 - Animation du réseau au niveau national

L'animation du réseau national est une nécessité. Elle s'appuie sur différents outils existants ou à mettre en place.

4.1.1. Les pages internet de l'Onema dédiées à la restauration hydromorphologique, mises en ligne en 2013 et enrichies depuis de façon régulière (<http://www.onema.fr/Preserver-et-restaurer-l-hydromorphologie-et-la-continuite-des-cours-d-eau>);

Elles rassemblent une sélection de contenus des sites internet des partenaires nationaux, européens, de bassins et régionaux sur les thématiques liées à la restauration des rivières. L'enrichissement régulier de ces pages permet de mettre à disposition des acteurs français, de façon lisible, un centre de ressources de références les plus à jour reconnues par l'ensemble des acteurs de la gestion des cours d'eau. Ces pages web, portées par l'Onema, et leur alimentation s'appuieront sur le CNRR dont le rôle est de garantir la pertinence et de la plus-value opérationnelle des contenus mis à disposition.

4.1.2 La mise en commun des actualités sur les thématiques liées à la restauration des rivières venant du réseau national et du réseau européen sera à mettre en place, ainsi que la diffusion de ces informations d'actualités au sein du réseau français. Ces informations permettront notamment d'insister sur les offres de formation, nationales et dans les bassins, et sur les séminaires organisés sur cette thématique.

4.1.3 La mise en commun et mise à jour de la liste des acteurs, à la fois des secteurs public, privé et associatif, est à poursuivre. Elle est en effet nécessaire pour diffuser l'information au sein de ce « réseau français ». Les membres du CNRR pourront contribuer à enrichir cette liste.

4.2 - Contribution au niveau européen

Pour contribuer efficacement au réseau européen, le CNRR doit être en mesure de faire partager ses pratiques et faire connaître les acteurs impliqués auprès des autres centres nationaux. Pour cela, il est proposé que le fonctionnement du CNRR s'appuie sur les médias suivants :

4.2.1. Les pages internet dédiées à la restauration hydromorphologique en France, rédigées en langue anglaise, ciblées vers les acteurs du réseau européen pour la restauration des rivières et ses centres nationaux (<http://www.river-restoration.onema.fr/>).

Ces pages permettent de présenter la restauration des rivières en France, de mettre à disposition des contenus pratiques et techniques en langue anglaise et de faire connaître les acteurs et projets réalisés en France. Leur enrichissement s'appuiera sur l'avis des membres du CNRR (*notamment le choix des contenus à traduire*).

4.2.2. La diffusion d'information d'actualités liée à la restauration des rivières au sein du réseau européen grâce notamment aux pages web anglaises sera mise en œuvre. Ces informations permettront notamment de mettre en lumière les nouvelles réalisations françaises (*guides, opérations de restauration, séminaires...*). Ces informations s'appuieront sur les actualités diffusées au sein du réseau français.

4.3 - Sollicitations du ECRR et des autres centres nationaux

- 4.3.1. Contributions de contenus au site internet du ECRR et aux inventaires européens (*river wiki*) sont réalisées depuis 2012 et sont à poursuivre, avec notamment contributions et avis du CNRR.
- 4.3.2. L'organisation avec ECRR de réunions des centres nationaux ou l'organisation de visites de terrain seront à proposer par le CNRR ou prévoir à la demande du ECRR, avec contributions et avis du CNRR dans leurs mises en place. Le centre national français pourra proposer l'organisation de la réunion des centres nationaux.
- 4.3.3 Participation du CNRR en tant que membre français du réseau européen aux réunions du conseil d'administration de ECRR , en visio ou audio conférence, fréquence des réunions selon les actualités, et deux fois par an en présentiel.

5 - Contributions des entités opérantes du CNRR

Ces entités opérantes, de par leurs missions actuelles, constituent ensemble le CNRR.

Leurs missions s'exercent à différentes échelles territoriales.

Les contributions des entités opérantes s'exercent à moyens constants. (cf. annexe 1 : cartographie des contributions).

6 - Relations avec l'ECRR

Le CNRR sera actif, transparent, ouvert, prêt à faire partager ses connaissances et ses pratiques auprès des autres membres du ECRR et valorisera l'activité du CNRR et de ses membres au sein du réseau européen.

Occasionnellement, le CNRR pourra contribuer en fonction de ses possibilités à l'organisation de séminaires, ateliers, visites de terrain initiées par l'ECRR.

Le CNRR, représenté par l'Onema, sera amené à participer aux réunions du conseil d'administration du ECRR suivant des modalités précisées par les membres du CNRR.

Le CNRR participera à l'alimentation du site internet du ECRR notamment en enrichissant la base « river wiki ».

La cotisation annuelle à ECRR, structure associative, sera supportée par l'Onema.

7 - Relations avec les réseaux d'acteurs existants impliqués dans la mise en œuvre et modalités de fonctionnement du réseau national

De nombreux réseaux nationaux et régionaux d'acteurs interviennent, à différentes échelles et divers niveaux de compétences, dans les domaines de la restauration des rivières et de la gestion des milieux aquatiques.

L'objectif principal du CNRR est de contribuer au rapprochement de ces différents acteurs (cf. *diagramme p. 3*). La volonté de partage de l'information suffit pour construire les premiers liens avec le centre national.

Lors de la journée d'échanges du 1^{er} décembre 2015, au cours de laquelle il leur a été présenté la création, les ambitions et le fonctionnement du CNRR ainsi que le réseau européen pour la restauration des rivières (ECRR), les acteurs ont reconnu l'utilité de la création d'un tel centre national. Ils ont échangé sur leurs attentes et leurs contributions pour son développement.

Sur ces bases, les modalités de fonctionnement du réseau national avec ces acteurs seront définies. Elles porteront sur les modalités de partage et d'échanges entre le centre national et avec les différents réseaux, les relais d'informations techniques et pratiques au sein de réseau, le partage des actualités (*d'évènements, de formations, de réalisations...*) en provenance des différents réseaux, la constitution de listes des contacts, l'identification des besoins, ...

ANNEXE 1

Cartographie des activités du CNRR et contributions du Ministère de l'Environnement (DEB), des agences de l'eau, des offices de l'eau, des DREALs et de l'Onema, à leurs différentes échelles nationales et territoriales

Activités	Contributions
Capitalisation des retours d'expériences sur la restauration des cours d'eau et inventaires d'opérations de restauration	Réalisée grâce à la mobilisation et à la connaissance des projets au sein des réseaux des entités opérantes. Diffusion et valorisation des retours d'expériences (REX) par l'Onema et les agences de l'eau auprès des partenaires.
Programmation et financement de projets de R&D appliqués aux cours d'eau et milieux aquatiques	Programmation réfléchi conjointement par le MEEM, les agences de l'eau et l'Onema et financée par l'Onema et les agences de l'eau.
Organisation de séminaires thématiques sur la préservation et restauration des cours d'eau	Organisation en partenariat avec les entités opérantes.
Méthodologie pour la mobilisation des acteurs sur la restauration des rivières Évaluation des politiques de restauration	Élaboration de méthodologies par l'Onema. Valorisation des guides Onema et des expériences et méthodologies mises au point par les agences de l'eau.
Accompagnement à la mise en œuvre d'opérations de restauration de rivières	Appui technique pour la définition d'un projet de restauration, financement des travaux de restauration, suivi des procédures réglementaires, fait aux échelles bassin, régionales et locales.
Suivi et évaluation des opérations de restauration de rivières	Appui technique pour le suivi des opérations de restauration, modalités de portage et financement, mise en place du réseau de sites de démonstration pour le suivi des opérations de restauration faits aux échelles bassin, régionales et locales.
Offre de formation en lien avec la préservation et restauration des rivières	Élaboration de programmes de formation en partenariat par les entités opérantes.
Pages internet dédiées à la restauration (<i>français et anglais</i>)	Contribution des membres des groupes de travail existant des entités opérantes.
Animation du CNRR et contribution au réseau européen	Contribution des membres des groupes de travail existant des entités opérantes.

ANNEXE 2

Moyens prévisionnels affectés au CNRR

Objet	Moyens
Organisation de conférences, séminaires et journées techniques à la demande du ECRR	Contribution des représentants des entités opérantes, selon les thèmes retenus : DEB, agences de l'eau, DREALs, ODE, Onema.
Cotisation annuelle à l'ECRR	À la charge financière de l'Onema.
Participation physique au CA du ECRR	À la charge financière des participants désignés pour représenter le CNRR au CA de l'ECRR.
Lancement, démarrage, et mise en visibilité du CNRR et construction du réseau	À la charge financière de l'Onema.
Activités concourant aux missions du CNRR	Moyens affichés dans la programmation annuelle de chaque entité opérante dédiés aux activités listées dans l'annexe 1.